



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 26/10/2026

Séance du 15 octobre 2026

**Le Conseil Municipal, convoqué le 08 octobre 2026, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ (à compter de la question n° 2), M. Franck DEFRASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCART, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 2), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN (à compter de la question n° 2), M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : Mme Anne-Rachel SCHERTZ

Étaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Bruno CAIRE, M. Jérémy JEANVOINE

Procurations de vote : M. Patrick BOUZAT à M. Guillaume BAILLY, M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Clément DARCQ à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à Mme Marie GRUILLOT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Jérémy JEANVOINE à Mme Lydie FRANCART

OBJET : 18 - Parcours éco-citoyens 2026-2027 : aides aux écoles au titre des transports

Délibération n° 008434

Parcours éco-citoyens 2026-2027 : aides aux écoles au titre des transports

Rapporteur : M. Pascal ORLANDI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°3	05/10/2026	Favorable unanime

Résumé :

Par la mise en place des Parcours éco-citoyens, la Ville encourage les écoles à concevoir et réaliser des actions pédagogiques qui répondent aux enjeux de transition écologique.

Les besoins financiers liés aux déplacements des classes participantes sur les lieux de certaines étapes de ces Parcours, durant l'année scolaire 2026-2027, sont évalués à 1 230 €.

Une subvention est propice pour aider ces écoles à faire face à ce besoin de déplacement, que les associations des écoles recevraient directement

L'éducation au développement durable fait partie intégrante des programmes scolaires et constitue un champ pédagogique au travers duquel toutes les matières sont abordées. A ce titre, la Ville poursuit son engagement auprès des écoles élémentaires pour accompagner et soutenir les enseignants dans l'élaboration de leurs projets pédagogiques dans ce domaine.

Par la mise en place, depuis la rentrée scolaire 2021, des Parcours éco-citoyens, la mission Développement durable, en lien avec l'Education nationale et la direction de l'Education, encourage les écoles à concevoir et réaliser des actions pédagogiques qui répondent aux enjeux de transition écologique.

6 parcours différents, portés par 2 directions/services de la Ville, le Département Eau et Assainissement, le SYBERT et « Roule ma poule » seront réalisés au cours de l'année scolaire 2026-2027. Ils bénéficieront à 16 classes de 11 écoles au total.

Les transports Ginko étant désormais gratuits pour les 0-14 ans, seuls les accompagnateurs devront s'acquitter d'un titre de transport pour les déplacements en bus de ville ou en tramway.

Les parcours éco-citoyens « Forêt, arbre, bois, papier », animé par la Direction Biodiversité Espaces Verts, et « Le cycle urbain de l'eau », animé par le Département Eau et assainissement, nécessitent quant à eux de se déplacer en car avec le transporteur Kéolis pour se rendre respectivement à la Petite école dans la forêt (pas de desserte Ginko) et au marais de Saône (les horaires des lignes régulières comme la taille des bus Ginko réservables n'étant pas adaptés).

Toutes les classes seraient concernées par des transports Ginko.

6 classes de 5 écoles différentes seraient concernées par un transport Kéolis.

Le coût financier de l'ensemble de ces déplacements est évalué globalement à 1 230 €.

Afin de permettre à ces écoles de supporter le coût des déplacements liés aux Parcours, il est proposé qu'une subvention leur soit versée, directement sur le compte de chacune de leur association, pour l'ensemble des transports prévus pour l'année scolaire 2026-2027.

Le document annexé présente le détail des écoles devant bénéficier des Parcours éco-citoyens générant des déplacements avec le transporteur Kéolis pour organiser les visites se déroulant à l'extérieur de l'école, ainsi que le montant de subvention visant à financer le coût de ces transports 2026-2027.

Dans le cas où des déplacements prévus dans le cadre des Parcours ne seraient pas intervenus, la Ville se réserve la possibilité de demander la restitution de la subvention versée correspondante.

Les subventions feront l'objet d'un versement en une fois au bénéficiaire à compter de leur notification.

Les subventions ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme à l'objet pour lequel elle a été attribuée,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,

- de non-respect des conditions d'octroi, et notamment refus de communiquer les éléments demandés pour le contrôle.

Les bénéficiaires devront se soumettre aux modalités de contrôle telles que définies à l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 1 230 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.70.65748.0022126.10003.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention à 11 écoles, représentant un montant global de 1 230 € afin de permettre la prise en charge des frais de déplacements des élèves de 16 classes au titre des Parcours éco-citoyens pour l'année scolaire 2026-2027 :

- 165 € à l'école élémentaire St Claude
- 138 € à l'école primaire des Sapins
- 138 € à l'école élémentaire Fontaine-Ecu
- 18 € à l'école élémentaire Herriot
- 36 € à l'école élémentaire Jean Macé
- 445 € à l'école élémentaire Champagne
- 209 € à l'école élémentaire Fourier
- 18 € à l'école primaire Jean Boichard
- 18 € à l'école élémentaire Ile de France
- 18 € à l'école élémentaire Viotte
- 27 € à l'école élémentaire d'Arènes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

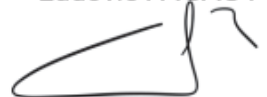
Pour extrait conforme,

L'Adjointe à la culture, au patrimoine
historique et aux espaces culturels,
Anne-Rachel SCHERTZ



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.

Document signé électroniquement

Ecole	Parcours éco-citoyens	Organisme intervenant	Coût des déplacements du 4ème trimestre 2026	Coût des déplacements du 1er semestre 2027	Total pour le 4ème trimestre 2026	Total pour le 1er semestre 2027	Total pour l'année scolaire 2026/2027
St Claude (2 classes)	Forêt, arbre, bois, papier	Direction Biodiversité Espaces Verts	120,00 €	18,00 €	129,00 €	36,00 €	165,00 €
	Du tri au 0 déchet : à toi d'agir!	SYBERT	9,00 €	18,00 €			
Sapins (1 classe)	Forêt, arbre, bois, papier	Direction Biodiversité Espaces Verts	120,00 €	18,00 €	120,00 €	18,00 €	138,00 €
Fontaine Ecu (1 classe)	Forêt, arbre, bois, papier	Direction Biodiversité Espaces Verts	120,00 €	18,00 €	120,00 €	18,00 €	138,00 €
Herriot (2 classes)	Mon logement et moi : énergie, air et santé	Direction Maitrise de l'énergie	0,00 €	9,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
			0,00 €	9,00 €			
Jean Macé (2 classes)	Les fleurs à la ferme	Roule ma poule	9,00 €	9,00 €	18,00 €	18,00 €	36,00 €
	Ecologie paysanne		9,00 €	9,00 €			
Champagne (3 classes)	Le cycle urbain de l'eau	Département Eau et Assainissement	0,00 €	209,00 €	209,00 €	236,00 €	445,00 €
	Forêt, arbre, bois, papier	Direction Biodiversité Espaces Verts	200,00 €	18,00 €			
	Ecologie paysanne	Roule ma poule	9,00 €	9,00 €			
Fourier (1 classe)	Le cycle urbain de l'eau	Département Eau et Assainissement	0,00 €	209,00 €	0,00 €	209,00 €	209,00 €
Boichard (1 classe)	Ecologie paysanne	Roule ma poule	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	18,00 €
Ile de France (1 classe)	Les fleurs à la ferme	Roule ma poule	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	18,00 €
Viotte (1 classe)	Les fleurs à la ferme	Roule ma poule	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	18,00 €
Arènes (1 classe)	Du tri au 0 déchet : à toi d'agir!	SYBERT	9,00 €	18,00 €	9,00 €	18,00 €	27,00 €
Total			632,00 €	598,00 €	632,00 €	598,00 €	1 230,00 €